LA LETTRE DE L'ACADEMIE DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS D'ARRAS



fondée en 1737 siège aux Archives Départementales du Pas-de-Calais 1, rue du 19 mars 1962 à Dainville

Le mot du président

L'activité de publication constitue, depuis le XIXème siècle, la principale mission des sociétés savantes. Témoin de leur vitalité, elle manifeste le rayonnement qu'elles entendent exercer sur le public local et régional et leur permet de se signaler à l'attention de leurs consoeurs françaises et étrangères.

La tradition veut que les plus dynamiques d'entre-elles fassent alterner deux types de parutions périodiques : les *Mémoires*, volumes annuels ou pluri-annuels qui livrent aux lecteurs le texte intégral des communications les plus marquantes présentées en séances ordinaires ou des études thématiques spéciales ; et les *Bulletins*, qui, rendant compte du calendrier de l'ensemble des activités, constituent, sous un volume plus léger, une sorte de chronique de la vie de la société.

Depuis son rétablissement en 1817, l'Académie d'Arras n'avait publié que des volumes de mémoires. La pratique du bulletin lui était demeurée étrangère. C'est à notre actuel Secrétaire-Général, Maître Patrice Lefranc, que revient l'initiative du lancement, sous le titre de *Lettre de l'Académie*, d'un bulletin dont la fréquence sera bisannuelle. Il en assume totalement la rédaction et nous propose, dans ces pages, un résumé de chacune des communications entendues dans les séances mensuelles du semestre écoulé. Le passionné d'histoire locale qu'il est a souhaité adjoindre également à chaque numéro un article historique qui ajoutera à l'intérêt de la publication. Qu'il soit ici remercié pour la qualité de l'idée et l'importance du travail qu'il a choisi de consacrer ainsi à notre académie.

Nous espérons que la diffusion de ce premier numéro suscitera de la part de tous ses lecteurs des réactions dont nous serons toujours heureux de débattre. Vos remarques et suggestions pour enrichir les parutions suivantes seront les bienvenues.

A tous, je souhaite une agréable et enrichissante lecture du premier bulletin de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras.

Odile Parsis-Barubé.

DATE: 15 SEPTEMBRE 1999

THEME: « DROIT DES GENS ET OCCUPATION PENDANT

LA PREMIERE GUERRE MONDIALE:

L'EXEMPLE DE BUCQUOY »

CONFERENCIER: Monsieur Patrice LEFRANC

Monsieur Patrice LEFRANC, après avoir rappelé que peu d'auteurs, en dehors de Annette BECKER ou Marc BLANCPAIN se sont intéressés à la vie quotidienne des populations civiles occupées pendant la première guerre mondiale, s'est rattaché à définir l'état de droit avant le conflit.

Rappelant le mouvement des idées relatives au droit des gens de 1870 à 1914, Monsieur LEFRANC a évoqué les diverses dispositions résultant de la Convention de LA HAYE du 18 Octobre 1907, sur les « LOIS ET COUTUMES DE LA GUERRE SUR TERRE » pour s'interroger sur le point de savoir si la guerre de 1914-1918 était, compte tenu des séquelles de la guerre de 1870, une guerre entre états ou une guerre entre nations.

Le Conférencier évoque l'ordre de mobilisation, les premiers mouvements de troupe, pour s'interroger sur l'image du soldat allemand qui arrive, et conclure : « DEFIE-TOI DE L'ALLEMAND ».

Evoquant les premiers combats, il s'attache à définir le rôle des ambulances puis le rôle des prêtres et médecins sur les lieux de ces premiers combats.

Il définit le comportement du soldat allemand par contraste tant avec la convention de LA HAYE qu'avec les vues de la presse française des régions occupées. La guerre justifie le mépris des engagements.

Pillage, réquisition de logement, chasse à l'homme, sanctions collectives et individuelles, réquisitions de biens et de service en tous genres, levée de contribution de guerre, travail obligatoire des femmes, des enfants, sont le lot des populations civiles, ainsi que cela résulte de la lecture des témoignages des habitants de BUCQUOY, PUISIEUX ou COURCELLES.

Mais au delà de ce comportement actif des occupants, il faut encore rappeler que ces populations souffraient physiquement et moralement, par le fait des privations qui leur étaient imposées, mais aussi par la proximité du théâtre des opérations.

Le Conférencier évoque à cet égard la mise en place du ravitaillement américain par le comité d'alimentation du Nord de FRANCE, mais aussi la faim qui règne dans la petite commune de PUISIEUX, mais aussi la vie en cave des habitants exposés.

Mais il faudra bientôt quitter son clocher et le Conférencier évoque l'évacuation des habitants de ces communes, de Juin à Octobre 1916, le rapatriement en 1917 et 1918.

Il évoque la réparation des dommages de guerre dans les termes de la Loi du 17 Avril 1919 et les difficultés rencontrées pour une légitime indemnisation.

Après avoir tiré le bilan des souffrances endurées, il évoque, en terminant, André RENAULT et Philippe KAH qui confondent dans une même mémoire le combattant et le civil, pour conclure avec Philippe KAH "«SEULE COMPTE LA SOUFFRANCE HUMAINE NOBLEMENT ACCEPTEE, DIGNEMENT SUPPORTEE, HEROIQUEMENT PENSEE ET VECUE ».

DATE: 20 OCTOBRE 1999

THEME: « LA MEDECINE ANTIQUE »

CONFERENCIER: Monsieur le Professeur Jean Nicolas CORVISIER

HIPPOCRATE, né à KOS au cinquième siècle avant Jésus Christ, dans une famille d'asclépiades qui prétendaient descendre d'Asclépias, dieu de la médecine, va acquérir une solide réputation et devenir médecin itinérant. C'est ainsi qu'on peut le suivre en Thrace, en Thessalie et en Macédoine où il soignera le Roi PERDICCAS II, avant de revenir à KOS où il fonda une école de médecine.

Sa mort est située à un âge avancé, plus de cent ans, alors qu'il venait de fonder une nouvelle école de médecine en Thessalie.

Cette réputation de « seul véritable médecin » permet d'expliquer l'attribution d'une œuvre considérable dont il est difficile de définir les contours exacts. La première tentative a été faite par LITTRE entre 1833 et 1861, alors qu'HIPPOCRATE était enseigne. Parmi les 62 œuvres attribuées, on peut identifier douze auteurs différents de l'école de médecine de KOS et donc sous son contrôle ou même de l'école de l'île voisine de CNIDE qui a une conception plus mécaniste de la maladie.

Monsieur le Professeur CORVISIER tente ensuite de définir les niveaux des connaissances. Les connaissances anatomiques qui ne sont fondées que sur l'observation externe, sont entachée de grossières erreurs, ainsi le cerveau est une glande, l'air passe d'abord par le cerveau et le vendre avant d'arriver au poumon ...

Par contre, la maladie relève d'une observation scrupuleuse.

Pour HIPPOCRATE, la santé est l'équilibre entre les humeurs, le sang, le phlegme, la bile et la bile noire, et la maladie le signe du déséquilibre.

La médecine hippocratique se distingue surtout par l'attitude du médecin au regard de l'individu malade et du traitement : ni refus de traiter, ni acharnement thérapeutique, douceur et persuasion, car si le médecin est le serviteur de l'art, le malade doit coopérer en s'opposant à la maladie.

Certes, le diagnostic est encore hasardeux et le médecin privilégie l'observation du faciès et des doigts du malade. De nombreux signes annoncent la mort ; toute les substances (humeurs) sont observées et même gouttées, le malade est interrogé et situé dans son environnement (air, eaux, lieux).

Le médecin pose un pronostic plutôt qu'un diagnostic, ce qui lui permet de percevoir le traitement et l'évolution de la maladie.

Le traitement ignore la thérapeutique chimique. Le médecin tente de rétablir l'équilibre des humeurs, par purgations, saignées en particulier; il dispose d'une pharmacopée connaissant diverses substances minérales et végétales; il prescrit régimes et bains.

Son efficacité peut être évaluée à 40 % pleinement ou faiblement efficace, 10 % efficace sur la douleur, 45 % inefficace mais sans danger pour le malade et 5 % dangereuse pour le malade.

Monsieur le Professeur CORVISIER conclut sur le fait qu'il s'agit là d'une médecine « douce », soucieuse du malade, d'une médecine de bonne foi. HIPPOCRATE a définitivement imposé au praticien l'honnêteté.

DATE: 17 NOVEMBRE 1999

THEME: « Frédéric OZANAM, Historien de la littérature médiévale »

CONFERENCIER: Madame Odile PARSIS-BARUBE

Frédéric OZANAM (1813-1853), surtout connu comme fondateur en 1833 de la société de SAINT VINCENT DE PAUL et ses « conférences » puis sa béatification en 1997, est souvent méconnu en sa qualité d'historien médiéviste.

Madame PARSIS-BARUBE va s'attacher à l'historien au travers de son œuvre historiographique mais également d'une abondante correspondance de plus de mille cinq cents lettres écrites de 6 à 40 ans et sur trois abords, celui de sa carrière universitaire, celui de son engagement intellectuel et enfin celui des « Moyen Age » retrouvés.

Le rappel de sa carrière d'universitaire permet de définir ses goûts, passant du droit à l'histoire et l'affirmation que les institutions sont le reflet des croyances des peuples, passant de la philosophie de DANTE à la fascination du Moyen Age. Ce rappel permet de dégager également les stratégies carriéristes faites d'interventions politiques, d'habilité dans le milieu universitaire dans lequel il évolue et encore d'une nécessaire présence dans les salons.

Son engagement intellectuel peut être défini à partir de ses intentions militantes, des bases de sa culture médiéviste et des formes données à ses productions. Ses recherches sur les religions tendent à démontrer l'ancienneté des croyances chrétiennes jusqu'à leur apogée au XIIIème siècle afin d'établir que le progrès du christianisme est à la base du progrès de la civilisation.

Les bases de sa culture médiévale sont enrichies par la pratique qu'il a des langues : Allemand, Italien, Espagnol, Anglais.

L'université sera la tribune privilégiée de ses idées et la publication de ses cours jouera le rôle social espéré.

Frédéric OZANAM va redécouvrir les « Moyen Age » qu'il classe en trois périodes : les temps barbares, la diffusion du christianisme par le peuple franc élu, l'apogée du christianisme au XIIIème siècle.

Le barbare, défini par OZANAM est sympathique ; pur, il est prêt à recevoir l'Evangile face au mal absolu qu'est le romain du bas Empire.

Le peuple franc reçoit l'étincelle de la foi et va œuvrer après le baptême de Clovis pour diffuser la doctrine et étendre la chrétienté afin d'assurer le progrès de la civilisation.

Le XIIIème siècle connaît l'apogée du christianisme, sublime dans l'art gothique, la littérature, DANTE et le progrès social.

Madame PARSIS-BARUBE reconnaît à ce Moyen Age retrouvé une originalité évidente par la remise en cause de l'esprit de conquête au profit d'une vision purement contractuelle liant l'église à la monarchie.

L'écriture d'OZANAM est dépourvue de pittoresque.

L'auteur traite l'histoire sur un mode spiritualiste.

DATE: 15 DECEMBRE 1999

THEME: L'ENFER AU TEMPS DU ROI SOLEIL LES GALERES DE LOUIS XIV

CONFERENCIER: Monsieur le Docteur Jean-Pierre CHAMBRE

55 mètres de long, 9 de large, une poupe décorée par les plus grands artistes du temps, le « carrosse « , sorte de tonnelle, qui abrite le capitaine et 20 officiers, 30 bancs de rames, des rames de 15 mètres de long que manoeuvrent 5 rameurs, 50 soldats, le grand mât qui porte la voile de misaine, le mât de proue ou trinquet, le château de proue où se trouvent les artilleurs, brocard, velours, damas ...

Monsieur le Docteur CHAMBRE vient d'entreprendre la visite de la réale du général des galères, occasionnellement celle du Roi LOUIX XIV, salué par le « Oh » et l'exercice des galériens, ponctués par des coups de sifflet des officiers.

La galère est le reflet de la puissance et bien qu'elle soit peu armée et fragile pour se mesurer aux vaisseaux de haut bord, le Roi va faire construire par l'arsenal de Marseille de nombreuses galéres. Elles seront chargées de mission de paix pour la plus grande gloire du monarque mais également de missions de guerre, escorte, blocus ou garde cote.

Puis, Monsieur le Docteur CHAMBRE va décrire la vie à bord : 450 hommes soit 1 m² par personne. Seul le capitaine a une chambre, tous vivent sur le pont.

Les cales renferment poudre, voiles, cordage, vivres, eau, mais encore le réduit réservé au chirurgien du bord.

La cuisine occupe l'emplacement d'un banc de rame ; le menu se compose de biscuit de mer, soupe, bœuf salé, vin parfois. Le galérien boit 1 litre d'eau par heure de rame ce qui impose l'embarquement de 500 barils. L'hygiène est particulièrement sommaire.

Les officiers parlent en nasillant, car ils ont l'habitude de porter aux narines une canne à pommeau creux contenant du parfum pour échapper aux odeurs de la chiourme.

La chiourme est composée, outre des volontaires, chefs de bancs, d'esclaves turcs, noirs de Guinée, iroquois, mais surtout de forçats, en particulier contrebandiers du sel et du tabac, acheminés par chaînes vers Marseille.

Le galérien tente de survivre à bord, mais il faut rappeler que la galère ne voguait que de Mai à Septembre et essentiellement à la voile.

A l'escale, le galérien vit sur le pont et sous tente.

La vitesse de la galére est de 8 kms/heure ; elle peut toutefois atteindre en vitesse de combat 12 kms/heure, mais pendant une demi heure seulement.

Dans ses missions de combat, la galére cherche l'abordage mais son utilité militaire est plus que douteuse.

Le corps des galéres est supprimé en 1748.

diqué; & en présence de cerre Assemblée, ils iureroient tous ensemble l'adhésion la plus enla fraternité la plus franche & la plus loyale à tous les Gardes Nationaux du Royaume. Tandis quatre Députés, qui se rendroient ici au jour intière à vos Décrets, sanctionnés par le Roi, & que ces Députés des Gardes Nationales leveroient cis que vous auriez fixé, Nosseigneurs, quatre millions de mains se leveroient vers le Ciel, quatre millions de bouches exprimeroient le ferment de mourir pour la Patrie & la Liberté, & ce serment ici la main, le même jour & à la même heure, dans toutes les Villes, les Bourgs & les Communautés du Royaume, toutes les Gardes Nationales seroient sous les armes; & l'instant préretentiroit dans vingt-quatre millions de cœurs.

Si ce projet peut être agrée par vous, Nosfeigneurs, dites un mot, il sera exécuté, & désormais, vous nos pères communs, vous n'aurez plus que des enfaus sidèls & invincibles.

DUBOIS DE FOSSEUX, Maire d'Arras; FRO-MENTIN DE SARTEL, THELLIER, DENETZ JOUENNE, Députés de la Commune & de la Garde Nationale de la Ville d'Arras,

A PARIS, chez BAUDOUIN, Impriment de L'ASSEMBLEE NATIONALE, rue du Foin-Saint-Jacques, Nº. 31. 1790.

ADRESSE

DE LA COMMUNE

le:

DE LA GARDE NATIONALE

DE LA VILLE D'ARRAS,

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

N OSSEIGNEURS,

Las Citoyens qui composent la Commune d'Arras, & la Garde Nationale de cette Ville, admirateurs de vos glorieux travaux, nous ont députés vers vous pour vous exprimer leur dévouement à la chose publique, dont vous vous occupez si constamment, & le desir qu'ils ont de se-conder vos vues patrioriques, dans le généreux

Jules MICHELET, dans son histoire de la Révolution française, estime que jamais, depuis les croisades, il n'y eut un ébranlement des masses si général et si profond, un tel élan de fraternité qu'au cours de cette année 1790. Il s'interroge : « cet élan, d'où commence t-il ? et répond : « de partout, nulle origine précise ne peut être assignée à ces grands faits spontanés ».

La recherche de l'historien arrageois permet sans doute de préciser la réponse.

En effet, dès le 14 Avril 1790, la Garde Nationale d'ARRAS assure l'Assemblée Nationale de son « patriotisme le plus pur » et de son dévouement, mais surtout du maintien de l'ordre : « Non, Messieurs, le calme et la sécurité vont régner parmi nous ». Dans cette adresse la garde arrageoise évoque « les français rapprochés par leurs besoins communs et avertis en même temps de leurs droits et de leur force, viennent de mettre ces droits sous la garantie d'une confédération universelle ».

Le 7 Mai une nouvelle adresse signée par les membres de la Municipalité et de la garde est présentée à l'Assemblée par DUBOIS de FOSSEUX, Maire d'Arras, et FROMENTIN de SARTEL pour la municipalité, THELLIER et DE RETZ pour la garde, afin de l'assurer de leur patriotisme vigilant, d'informer de leur projet et de proposer :

« Il se prépare dans la ville d'ARRAS ... une fédération de toutes les gardes nationales de ce département ».

L'adresse fait allusion à la convocation en cours pour le 3 Juin « y jurer, en présence du Maître des hommes, de défendre jusqu'au dernier soupir la constitution » ainsi qu'au serment solennel qui sera réitéré trois jours plus tard à Lille par les députés des gardes du Nord et du Pas de Calais.

Le projet soumis à l'Assemblée n'est autre que celui de : « constituer les protecteurs de tout ce qui est en danger, les défenseurs de tout ce qui est attaqué, les vengeurs de tout ce qui est opprimé ...; former autour de la FRANCE une enceinte formidable, toujours prête à repousser les ennemis du dehors, et à écraser ceux qui oseraient s'élever dans son sein » et de réaliser une « fédération générale de tous les gardes nationaux du Royaume ».

« Pourquoi ne se ferait-il pas une fédération générale de tous les gardes nationaux du Royaume ? Souffrez, nos seigneurs, que nous vous soumettions le plan de cette auguste cérémonie ».

L'Assemblée, après avoir entendu DUBOIS de FOSSEUX, décide l'impression de cette adresse, la jonction au procès verbal et l'envoi au Comité de constitution : « pour qu'il présente un projet de décret sur la proposition faite par la ville d'ARRAS d'une confédération générale de toutes les Gardes Nationales du Royaume.

Patrice LEFRANC